



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210930-DE_83_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 septembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/09/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs :
ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à KERVAREC Ronan
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

Délibération N° DE 83-2021

**Objet : Bâtiments à vocation économique de Pouldavid
Location temporaire – Ville de Douarnenez**

Rapporteur : Marc RAHER

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2021, Douarnenez communauté est devenu propriétaire le 6 juillet 2021 de l'ensemble immobilier bâti à usage d'atelier industriel situé dans la zone industrielle de Pouldavid, appartenant auparavant à la société LE GUELLEC.

Pour rappel cet ensemble immobilier est composé des trois parcelles contigües cadastrées BI n°50, 51 et 52 représentant une surface totale de 9 000 m², sur lesquelles sont édifiés cinq bâtiments industriels dénommés A à E, de diverses époques et d'états différents pour une surface bâtie totale de 5 000 m².

La Ville de Douarnenez en recherche d'espace de stockage et d'atelier pour le Centre nautique municipal a sollicité Douarnenez communauté pour une occupation d'un espace sur le site de Pouldavid, et ce dans l'attente de trouver une autre solution plus pérenne.

Au regard des besoins et de la configuration des locaux, et après visite sur site début septembre, le bâtiment C pourrait satisfaire les besoins identifiés par les services municipaux, notamment 1 160 m² sur les 1 220 m² que compte ce bâtiment. Au regard du coût d'acquisition, des charges incombant à l'entretien du bâtiment, et de son état, il est proposé de louer cet espace au tarif de 1.80 €/m² HT mensuel.

Le premier mois sera gratuit pour la Ville compte tenu des travaux de nettoyage et d'installation des locaux.

Vu l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2021,

Il est proposé :

- **De donner son accord pour la mise à disposition temporaire d'une partie du bâtiment C du site de Pouldavid à la Ville de Douarnenez aux conditions susmentionnées,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention d'occupation correspondante.**

Madame Jocelyne POITEVIN, Maire de Douarnenez, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 30 septembre 2021.

Le Président,

Philippe AUDURIER


